

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2021
Séance du 23 Novembre 2021

N° 11

Objet : Musée Promenade –
Demande de subvention auprès
du Conseil départemental des
Alpes de Haute Provence
relative aux actions de
fonctionnement pour l'année
2022

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le vingt-trois du mois de novembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 17 du mois de novembre 2021, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence par intérim de Madame Carole TOUSSAINT

Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal (à partir du rapport n° 6), BENOIT Gérard, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, LAQUET Laura (à partir du rapport n° 6), MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n°17), OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 3), POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TOUSSAINT Carole, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
FIAERT Claude a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à PROUST Brigitte

Etaient excusés :

AUZET Guy	FLORES Sylvain
BALIQUE François	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	MAGAUD Marie José
BERTRAND Philippe	PAUL Gilles
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
CAZERES Benoit	SEVENIER Jean
DECROIX Hugo	RISSO Gilbert
DEORSOLA Jean Paul	UGHETTO Wendy

REÇU EN PREFECTURE

le 24/11/2021

Application agréée F-legal.com

99_DE-004-200067437-20211123-11_20112021

Madame Carole TOUSSAINT, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « Gestion des équipements du géotourisme en lien avec la promotion touristique ».

Elle assure à ce titre la gestion du Musée Promenade, situé au parc Saint Benoît à Digne-les-Bains, qui est un lieu majeur d'attraction touristique, éducative et pédagogique.

Le site est composé du parc en lui-même, de salles d'exposition, de sentiers thématiques, d'une collection d'œuvres d'art contemporain en plein air et du premier Jardin des Papillons à ciel ouvert créé en France. Si le Musée-Promenade héberge le siège de l'association du réseau des géoparc mondiaux de l'UNESCO (GGN), il est en premier lieu le centre d'interprétation du Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence dont il est indissociable.

Le Musée-Promenade a plusieurs vocations :

- constituer le centre d'interprétation de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence destiné à valoriser auprès des visiteurs les multiples composantes de son territoire (géologiques, environnementales, patrimoniales et culturelles) ;
- être une vitrine du réseau mondial des Géoparc de l'UNESCO;
- valoriser le parc Saint-Benoît à travers ses multiples composantes ;
- constituer, en partenariat avec le Département, un point d'information et de mise en valeur de la Réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence ;
- constituer une porte d'entrée « art et paysage » permettant de valoriser la centaine d'œuvres d'art installées sur le territoire de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence ;
- proposer un ensemble d'animations touristiques et pédagogiques visant à la diffusion des connaissances scientifiques relatives au territoire de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence dans toutes ses composantes et avec tous ses partenaires.

Le Musée est ouvert tous les jours du 1er avril jusqu'à la fin des vacances de la Toussaint et accueille 17 000 visiteurs environ chaque année. Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la structure, le personnel est affecté à différentes missions administratives, d'accueil du public, de développement des expositions, de maintenance, de communication et d'animations. Les équipes sont constituées de personnels permanents ainsi que de saisonniers et services civiques pendant la période d'ouverture du Musée. Elles bénéficient aussi du concours des services généraux de Provence Alpes Agglomération.

Le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2022 s'établit comme suit :

Rémunération du personnel	240.800 €
Eau Electricité Chauffage Fournitures générales	60.000 €
Entretien du parc et des locaux	20.000 €
Communication Publicité Divers	31.700 €
TOTAL	352.500 € TTC

REÇU EN PREFECTURE

Le 24/11/2021

Application article 6 F. l'opalin.com

99_DE-004-200067437-20211123-11_23112021

Provence Alpes Agglomération sollicite le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence au titre du Contrat départemental de solidarité territoriale (CDST) afin de participer financièrement aux actions de fonctionnement 2022 du Musée Promenade selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses T.T.C	352.500,00 €
Recettes T.T.C	352.500,00 €
Dont :	
- Prestations	10.000,00 €
- Accès payant	78.000,00 €
- Vente de marchandises	21.000,00 €
- Subvention Conseil Départemental AHP	32.500,00 €
- Autofinancement PAA	211.000,00 €

Il vous est demandé

D'approuver le plan de financement et de solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence ;

D'autoriser Madame la Présidente par intérim à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conformes
La Présidente par intérim Carole TOUSSAINT



REÇU EN PREFECTURE

le 24/11/2021

Application agréée E-justice.com

99_DE-004-200067437-20211123-11_23112021

